



CARREFOUR DE LA DIVINE VOLONTÉ

ACTE PRÉALABLE ET ACTUEL

Tome 14 au 27 mai 1922

Jésus à Luisa : « Ma fille, il y a dans ma Volonté l'acte préalable et l'acte actuel.

L'acte préalable se produit lorsque l'âme, au début du jour, fixe sa volonté sur la Mienne, confirme qu'elle veut vivre et opérer dans Ma Volonté uniquement. Par cet acte, elle anticipe tous ses actes et les dépose dans Ma Volonté. Par ce consentement préalable, le soleil de Ma Volonté se lève et Ma vie est reproduite dans tous les actes, comme dans un seul acte actuel. Toutefois, l'acte préalable peut être obscurci par certaines dispositions humaines : la volonté propre, l'estime de soi, la négligence, etc. Toutes ces choses sont comme des nuages se plaçant devant le soleil et qui rendent sa lumière moins brillante.

L'acte actuel, quant à lui, n'est pas sujet aux interférences des nuages, mais il a la vertu de disperser tous les nuages. Il fait lever d'autres soleils, dans lesquels ma Vie est reproduite avec une lumière et une chaleur encore plus intenses pour former autant de nouveaux soleils, plus beaux les uns que les autres.

Les deux actes sont nécessaires : l'acte préalable donne l'élan, dispose le cœur et est la base de l'acte actuel. L'acte actuel préserve et prolonge l'acte préalable. »